

# Le mémo indispensable pour réussir sa période probatoire

---

## Limitations de vitesse spécifiques

- Autoroute : 110 km/h (au lieu de 130 km/h).
- Routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central : 100 km/h (au lieu de 110 km/h).
- Autres routes : 80 km/h.
- En cas de pluie : les limitations spécifiques s'appliquent (100 km/h sur autoroute, 90 km/h sur routes à deux chaussées, 80 km/h sur les autres routes).

## Gestion du capital points

- Capital initial : 6 points à l'obtention du permis.
- Progression classique : +2 points par an pendant 3 ans (si aucun retrait).
- Progression AAC (conduite accompagnée) : +3 points par an pendant 2 ans.
- Objectif : atteindre 12 points à la fin de la période probatoire.
- Suivi : consultez votre solde de points en temps réel sur le site officiel 'Télépoints'.

## Règles de conduite et obligations

- Disque 'A' : doit être apposé de manière visible à l'arrière du véhicule durant toute la période probatoire.
- Alcoolémie : limite stricte fixée à 0,20 g/l de sang (soit 0,10 mg/l d'air expiré).
- Stage de sensibilisation : obligatoire dans les 4 mois suivant la réception de la lettre 48N si vous perdez 3 points ou plus.
- Remboursement : le remboursement de l'amende est possible après avoir effectué le stage obligatoire, sous certaines conditions.